

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Etude de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux de réhabilitation du clos-couvert de la Halle ferroviaire à La Trinité de Réville (Département de l'Eure).

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL
COMMUNAUTAIRE : Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 25% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 45 000 €.

SITUATION DU BIEN : Bâtiment à caractère industriel du 19^{ème} siècle, éléments structurants en briques, grand volume intérieur

PLU :

PROJET : Equipement de type L (salles de spectacles, salles réservées aux associations...) et de type N (restauration scolaire).

PRISE EN CHARGE AU
TTITRE DU FONDS FRICHES : Comité de programmation du 1-12-17
Commission permanente régionale du 29-01-18

PROPRIÉTAIRE :

ENVELOPPE PROJET : **100 000 €HT**

Site, lieu, nature de l'intervention Projet	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie			
Intervention Villes moyennes								
Trinité de Réville Etude de maîtrise d'œuvre préalable à la réhabilitation Equipement public	Intercom Bernay Terres de Normandie	100 000 €	40%	40 000 €	25%	25 000 €	35%	35 000 €

ROUEN, le **20 FEV. 2018**

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL